



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE  
PORTANT ADOPTION DU BUDGET 2024 – CT/CA-025/2023FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 22 septembre 2019 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-028/2019),

considérant ce qui suit:

(1) le conseil d'administration adopte le budget du Centre sur la base d'un projet élaboré par le directeur,

DÉCIDE:

**Article premier**

Le budget 2024 du Centre de traduction est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2023.

Pour le conseil d'administration,

*(signé par voie électronique)*

Christos Ellinides

Président

Annexe: Budget 2024



# BUDGET 2024

CT/CA-025/2023FR

## SOMMAIRE

### I. INTRODUCTION

- A. INTRODUCTION GÉNÉRALE
- B. RECETTES
- C. DÉPENSES
- D. ACTIVITÉS

### II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES - DÉTAILS

### ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

## I. INTRODUCTION

### A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le budget 2024 inclut:

- A. la présente introduction générale;
- B. les recettes du Centre, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil, comprenant en particulier les paiements effectués par les organismes pour lesquels le Centre opère et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel;
- C. une ventilation des dépenses du Centre par titre; et
- D. une ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie montre le lien entre le budget 2024 et le programme de travail pour 2024 en identifiant les ressources allouées à chaque activité afin d'atteindre les objectifs stratégiques du Centre. Elle définit également la structure budgétaire conventionnelle.

Le budget 2024 est conforme aux estimations des recettes et des dépenses, telles qu'elles figurent dans le document unique de programmation 2024-2026 du Centre (CT/CA-002/2023). Il a été élaboré conformément aux articles 35 à 37 du règlement financier du Centre. Afin d'élaborer le budget 2024, le Centre a entrepris un examen de ses dépenses prévisionnelles et obtenu des prévisions de ses clients.

Le budget 2024 a été élaboré sur la base des prix applicables en 2024, qui figurent dans le tableau ci-dessous. Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

Prix applicables en 2024:

Service fourni	Standard (EUR)	Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	87,00	82,00	108,00	156,00
Traduction sur mesure (prix par page)	82,00	78,00	102,00	148,00
Modification (prix par page)	172,00	163,40	215,00	
Révision (prix par page)	60,00	57,00	75,00	
Contrôle rédactionnel (Editing) (prix par page)	39,00	37,00	44,00	
Transcription (prix par minute)	8,50	6,50	10,50	
Transcription automatique (prix par minute)		2,00 EUR		
Marques (prix par page)		41,88 EUR pour 204 000 pages		
Post-édition légère (prix par page)		49,00 EUR		
Paste n' Go (prix par page)		82,00 EUR		
Traduction automatique (prix par page)		0,30 EUR		

Dessins ou modèles communautaires (prix par terme)	4,00 EUR
Listes de termes (prix par terme)	4,00 EUR
Révision de listes de termes (prix par terme)	2,50 EUR
Terminologie (prix par jour/homme)	900 EUR
Conseils linguistiques (prix par jour/homme)	900 EUR
Sous-titrage (prix par minute)	41,00 EUR

Suppléments applicables en 2024:

Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page et langue cible)	15,00
Format PDF et documents papier (supplément par page du texte source)	12,00
Documents confidentiels (c'est-à-dire classifiés/documents sensibles non classifiés) (supplément par page et langue cible)	20,00
Langue non UE (supplément par page et langue cible)	10,00
Téléchargement de documents de sites web [supplément par langue cible (plusieurs fichiers) ou par demande (fichier unique)]	10,00

## B. RECETTES

La prévision de recettes totales pour 2024 s'élève à 49,4 millions d'EUR, dont 45,7 millions d'EUR aux titres 1 à 4. Les prévisions de recettes sont ventilées comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	44 142 500
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	804 300
4. Autres recettes	708 300
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	3 725 700

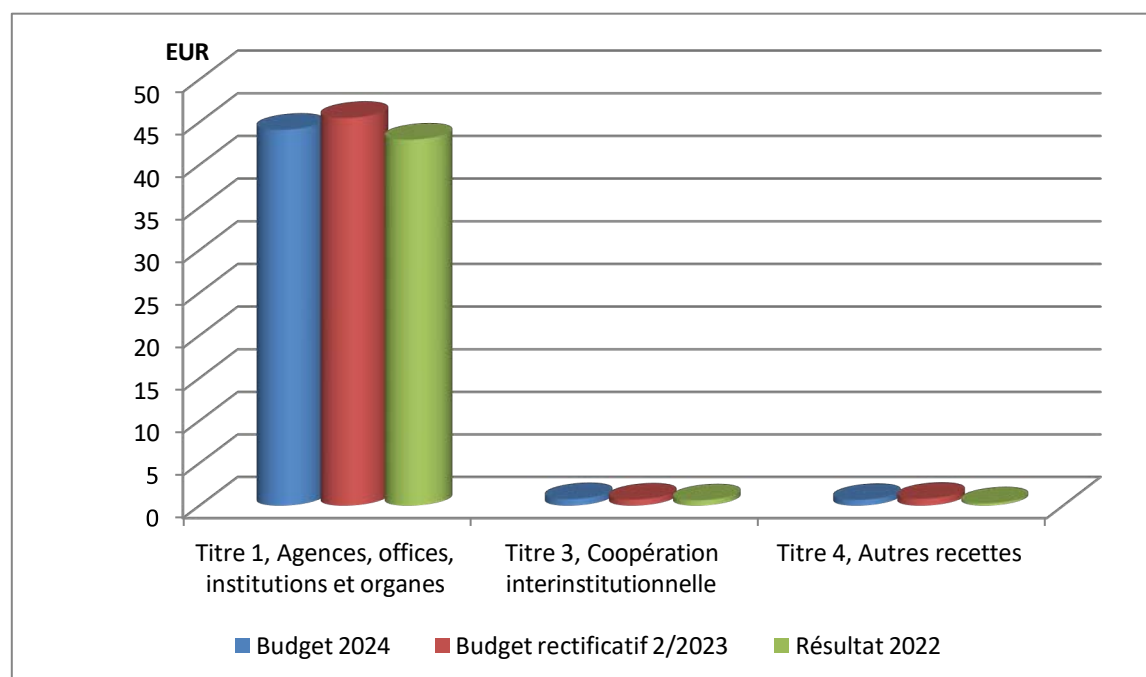
Les prévisions de recettes du Centre reposent sur les prévisions fournies par ses clients. Il convient dès lors de souligner que les recettes estimées sont susceptibles de modification, en fonction des besoins réels des clients et de leurs budgets respectifs. Sur la base des prévisions des clients, les recettes estimées pour 2024 au titre 1 s'élèvent à 44,1 millions d'EUR, contre 45,5 millions d'EUR dans le budget rectificatif 2/2023 (-3,1 %). Les recettes prévues pour 2024 sont supérieures de 1,2 million d'EUR (+2,7 %) aux recettes réelles de 43,0 millions d'EUR reçues des clients en 2022.

Le principal client du Centre, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), sur la base du nouvel accord, a prévu une augmentation de 0,7 million d'EUR (9,3 %) des recettes provenant des traductions de marques de l'UE en 2024 (poste 1006) par rapport au budget rectificatif 2/2023. Les recettes prévues pour 2024 sont inférieures de 0,9 millions d'EUR (-9,3 %) aux recettes effectivement perçues pour la traduction des marques de l'UE en 2022. En outre, les prévisions de recettes de l'EUIPO pour d'autres services ont augmenté de 4,8 %, passant de 4,7 millions d'EUR dans le budget rectificatif 2/2023 à 5 millions d'EUR en 2024 (poste 1005); ce chiffre est supérieur de 1,5 million d'EUR (22,8 %) aux recettes perçues pour d'autres services en 2022. Les prévisions globales de l'EUIPO pour 2024 restent stables par rapport au total des recettes provenant de cette agence en 2022 (13,5 millions d'EUR).

D'autres changements significatifs peuvent être notés par rapport au budget rectificatif 2/2023, à savoir des diminutions des prévisions de plus de 100 000 EUR chacune: EMA («Agence européenne des médicaments») de 11,4 % (- 353 500 EUR), FRA («Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne») de 29,1 % (- 275 600 EUR), Eurojust («Agence de l'Union européenne pour la coopération en matière de justice pénale») de 35 % (- 687 400 EUR), Frontex («Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes») de 62,3 % (- 1,8 million d'EUR), REA («Agence exécutive pour la recherche») de 27,7 % (- 145 100 EUR), EUAA («Agence de l'Union européenne pour l'asile») de 8,2 % (- 193 100 EUR), et ESMA («Autorité européenne des marchés financiers») de 48,4 % (- 237 800 EUR). Un certain nombre de clients ont également augmenté leurs prévisions de plus de 100 000 EUR par rapport au budget rectificatif 2/2023 : EIOPA («Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles») de 198,5 % (196 300 EUR), eu-LISA («Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice») de 83,9 % (491 200 EUR), CRU («Conseil de résolution unique») de 17 % (342 900 EUR) et ELA («Autorité européenne du travail») de 14,9 % (283 200 EUR). La section D («Activités») et la partie III («État des recettes et des dépenses – Détails») contiennent des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

Les recettes du titre 3 correspondent aux recettes que le Centre perçoit en sa qualité de gestionnaire de la base de données IATE (InterActive Terminology for Europe). Les dépenses exposées par le Centre pour IATE figurent au chapitre 31 «Dépenses».

Figure 1. Recettes ventilées par titre et par année: 2022-2024 (titres 1, 3 et 4)



Outre les recettes provenant des clients et de la coopération interinstitutionnelle, le Centre prévoit des recettes supplémentaires au titre 4, se composant principalement d'intérêts bancaires, de recettes tirées de la fourniture de services d'hébergement d'un centre de données à l'Agence ferroviaire européenne («AFE»), ainsi que d'une contribution financière accordée par l'État luxembourgeois à titre de participation aux frais de location des bureaux du Centre. Les prévisions relatives à ces recettes pour 2024 s'élèvent à 708 300 EUR, soit une réduction de 16,2 % par rapport au budget rectificatif 2/2023 et une augmentation de 128,1 % par rapport au résultat de 2022.

Afin d'équilibrer le budget 2024, le Centre a viré 3 725 700 EUR de la «Réserve pour la stabilité des prix» vers les «Recettes», laissant ainsi un solde provisionnel de 5 161 964 EUR dans la réserve à la fin de l'année 2024. Toutefois, le Centre n'a viré aucun montant de la «Réserve pour investissements exceptionnels».

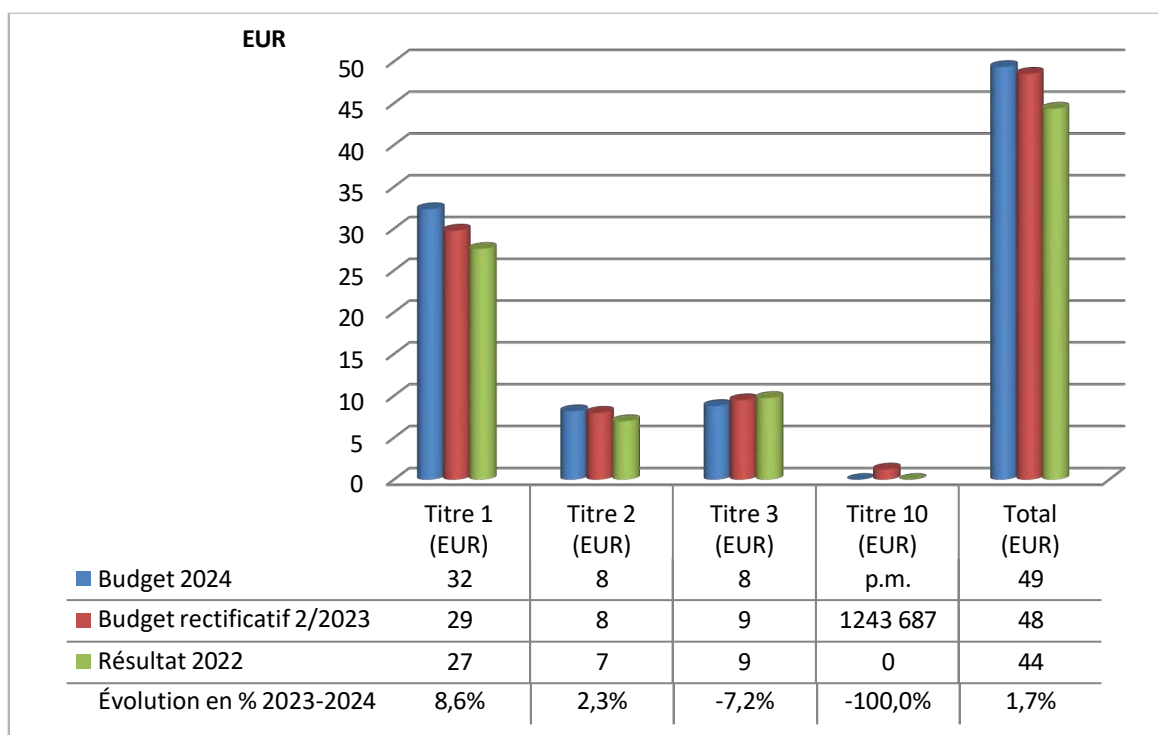
### C. DÉPENSES

Les dépenses prévues pour le Centre en 2024 se chiffrent à 49,4 millions d'EUR. Dans les titres 1 à 3, le budget 2024 a augmenté de 4,3 % par rapport au budget rectificatif 2/2023, et est supérieur de 11,2 % au résultat de 2022. Cette augmentation importante de 2022 à 2024 est due aux adaptations des rémunérations qui devraient avoir lieu en 2023 et 2024 et s'accompagner d'une forte indexation, ainsi qu'à d'autres dépenses également soumises à des indexations élevées. En outre, l'augmentation des titres 1 et 2 est en partie compensée par la diminution du titre 3 résultant de la réduction du volume de documents externalisés auprès de prestataires de services linguistiques externes. Les prévisions de dépenses sont ventilées comme suit:

Titre	Dépenses (EUR)
1. Personnel	32 363 500
2. Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	8 196 400
3. Dépenses opérationnelles	8 820 900
10. Réserves	p.m.

Afin de faire face à l'augmentation globale considérable des frais de personnel, d'autres coûts indexés et des coûts informatiques élevés dus à l'inflation, le Centre maintient des mesures visant à réduire ses dépenses budgétaires. La principale action a été de réduire les crédits de dépenses dans la majorité des postes budgétaires afin de ne couvrir que ce qui devrait être nécessaire. Toutefois, le Centre a maintenu une certaine flexibilité compte tenu du risque élevé d'augmentation. La figure ci-dessous présente un aperçu des dépenses par titre, y compris une comparaison avec le budget rectificatif 2/2023 et les résultats de 2022.

Figure 2. Recettes ventilées par titre et par année: 2022-2024 (titres 1, 2, 3 et 10) \*



\* Titre 1: «Personnel»; titre 2: «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement»; titre 3: «Dépenses opérationnelles»; et titre 10: «Réserves». S'agissant du budget du titre 10, la mention «0» apparaît pour 2022.

### Titre 1: PERSONNEL

Le budget du titre 1 en 2024 atteint 32,4 millions d'EUR, il est donc supérieur de 8,6 % au budget rectificatif 2/2023, soit une hausse de 2,6 millions d'EUR. Le budget du Centre anticipe d'éventuelles adaptations annuelles des rémunérations, estimées à 3,4 % pour 2024, ainsi que des avancements d'échelon bisannuels et des promotions. Le budget se fonde sur un tableau des effectifs de 193 postes, qui reste au même niveau que celui approuvé par l'autorité budgétaire pour 2023. Le budget prend également en compte des facteurs tels que le taux de rotation et les formules de travail du personnel. Tout cela entraîne une augmentation de 8,3 % (1,8 million d'EUR) de l'article 110 («Personnel en activité»), et le budget consacré aux agents contractuels (poste 1115) a été augmenté de 14,7 % (257 200 EUR) pour 2024 par rapport au budget rectificatif 2/2023. Cette augmentation concerne les éventuelles adaptations annuelles des rémunérations ainsi que la nécessité de recruter deux agents contractuels pour assurer les traductions en irlandais. En 2022, le Centre de traduction a reçu une demande du Parquet européen pour un projet de traduction confidentielle. La Commission européenne a donné au Centre son accord pour l'ajout de cinq postes supplémentaires pour ce projet (quatre agents contractuels du GF IV et un agent contractuel dans le cadre du GF III) pour des tâches à court terme en 2023 et 2024, avec la possibilité d'étendre encore ces postes si le Parquet européen envoie des volumes supplémentaires dans le cadre du même projet. Les ressources supplémentaires seraient consacrées uniquement au projet du Parquet européen.

### Titre 2: IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du titre 2, «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement», s'élève à 8,2 millions d'EUR en 2024, soit une augmentation de 2,3 % par rapport au budget rectificatif 2/2023. Cette augmentation est principalement due à l'indexation des services de conseil informatique et des coûts de location de bâtiments.

Le Centre reçoit une contribution financière de l'État luxembourgeois, qui couvre une partie de ses frais de location de bureaux. Celle-ci est inscrite en tant que recette et n'a pas d'incidence sur les dépenses du titre 2. Il convient de souligner que les dépenses du titre 2 comprennent les dépenses liées à l'hébergement d'un centre de données pour l'AFE («Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer»). Conformément au principe d'universalité, les recettes provenant de l'AFE sont inscrites en tant que recettes plutôt que comme une compensation des dépenses.

### Titre 3: DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Le budget du titre 3, «Dépenses opérationnelles», couvre l'externalisation des services de traduction, les services techniques liés aux services linguistiques, la coopération interinstitutionnelle et le programme eCdT. Il s'élève à 8,8 millions d'EUR en 2024, soit une diminution de 7,2 % par rapport au budget rectificatif 2/2023. Il est inférieur de 1 million d'EUR au résultat de 2022.

Le budget consacré aux services de traduction externe représente la principale part du budget du titre, à savoir 90 % en 2024. Le coût réel de ces services dépend d'un certain nombre de facteurs, tels que les changements apportés au classement des fournisseurs au titre des contrats-cadres existants et les prix convenus au titre des contrats-cadres futurs, qui dépendent également de l'évolution de la situation économique dans les États membres. Le budget pour 2024 est de 7,9 millions d'EUR, ce qui est conforme aux volumes prévisionnels ainsi qu'à l'attente du Centre selon laquelle les investissements dans les technologies de traduction auront un impact positif sur les dépenses liées aux services de traduction externe. À l'évidence, les dépenses réelles dépendront fortement de la demande concrète des clients du Centre et de l'impact matériel des technologies de traduction.

Le chapitre 31 comprend les dépenses du Centre relatives à la gestion de la base de données IATE, ainsi que la contribution du Centre à d'autres outils interinstitutionnels gérés par la Commission. Les coûts de ces outils sont régis par des accords de financement annuels conclus entre les parties agissant dans le cadre du comité exécutif du Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI).

#### D. ACTIVITÉS

Les activités du Centre s'articulent autour de trois domaines d'activité dans le budget 2024, comme indiqué dans le document de programmation 2024-2026 du Centre: 1) activités opérationnelles de base, 2) activités de support, 3) activités de gestion et de contrôle et 4) projets/innovation.

Les ressources humaines et financières pour 2024 sont allouées aux quatre domaines d'activité, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les ressources financières comprises dans les titres 1, 2 et 3 sont allouées directement ou indirectement aux différents services du Centre. Les coûts indirects sont affectés aux activités du Centre, et par conséquent à ses services, par le biais des mécanismes de la méthodologie de l'établissement du budget par activité (EBA). Les détails figurent dans le projet de document de programmation 2024-2026 du Centre (réf. CT/CA-002/2023).



	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
<b>Activités opérationnelles principales</b>	<b>64,1 %</b>	<b>74,5%</b>	<b>36 775 597</b>
<i>Traduction</i>	24,3 %	32,0 %	15 784 451
<i>Révision</i>	0,0 %	0,0 %	0
<i>Modification</i>	1,5 %	0,6 %	299 593
<i>Contrôle rédactionnel</i>	0,2 %	0,1 %	28 461
<i>Transcription</i>	0,0 %	0,0 %	846
<i>Sous-titrage</i>	0,0 %	0,0 %	5 816
<i>Terminologie</i>	0,3 %	0,0 %	4 666
<i>Validation interne</i>	26,1 %	14,0 %	6 922 767
<i>Gestion des demandes des clients</i>	2,0 %	1,8 %	866 625
<i>Prétraitement technique et préformatage     (TECH+TAO)</i>	2,5 %	2,2 %	1 090 818
<i>Gestion de l'externalisation</i>	1,5 %	1,3 %	659 389
<i>Post-traitement (TAO+TECH)</i>	1,7 %	1,5 %	734 748
<i>Gestion des mémoires de traduction et de     la traduction automatique</i>	0,9 %	0,8 %	376 794
<i>IATE</i>	0,4 %	1,9 %	941 984
<i>Autres activités opérationnelles principales</i>	2,7 %	18,3 %	9 058 640
<b>Activités de support</b>	<b>21,9 %</b>	<b>18,7 %</b>	<b>9 234 968</b>
<b>Activités de gestion et de contrôle</b>	<b>7,8 %</b>	<b>3,3 %</b>	<b>1 644 333</b>
<b>Projet/Innovation</b>	<b>6,2 %</b>	<b>3,5 %</b>	<b>1 725 902</b>
<b>Crédits du titre 10: «Réserves» non allouées à une activité</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>49 380 800</b>

## Description de la sous-activité

Activités	Description
<b>Traduction</b>	Traduire des documents et des marques de l'UE. Dans cette activité, seul le coût de la traduction interne est considéré, la traduction étant effectuée en interne.
<b>Révision</b>	Les traducteurs internes sont chargés de l'exécution de cette activité, qui consiste à comparer la version traduite avec le document original.
<b>Modification</b>	Modifier les documents traduits en fonction des commentaires reçus. Les traducteurs internes sont chargés de l'exécution de cette activité.
<b>Contrôle rédactionnel</b>	Cette activité consiste à réviser une version d'un document dans la même langue.
<b>Transcription</b>	Conversion d'un fichier audio et/ou vidéo en un texte écrit de haute qualité, au moyen de technologies de reconnaissance vocale.
<b>Sous-titrage</b>	Sous-titrage et traduction de vidéos
<b>Validation interne</b>	Évaluer les traductions effectuées par des prestataires de services externes.
<b>Gestion des demandes des clients</b>	Analyser les commandes des clients et déterminer les caractéristiques du produit (format, domaine, etc.).
<b>Prétraitement technique et préformatage (TECH+TAO)</b>	Cette activité consiste, à réception d'une demande de traduction, à télécharger la traduction dans les mémoires de traduction et dans le système de traduction automatique, en vue de sa traduction. Il s'agit d'une étape technique consistant à charger chaque document. Elle permet aux mémoires de traduction de mettre le document en correspondance avec les mémoires existantes et donc de calculer la ristourne potentielle pour les clients.
<b>Gestion de l'externalisation</b>	Sélection des travailleurs indépendants, puis préparation et gestion de leurs contrats.
<b>Post-traitement (TAO+tech)</b>	Formater les documents et résoudre tout problème technique.
<b>Gestion des mémoires de traduction et de la traduction automatique</b>	Organiser et mettre à jour le contenu des mémoires de traduction et du corpus de traduction automatique.
<b>Terminologie</b>	Organisation de l'activité de recherche terminologique (recherche, traduction, vérification, etc.).
<b>IATE</b>	Gérer la base de données IATE.
<b>Autres activités opérationnelles de base</b>	Prétraitement linguistique, prestations de traduction externe, etc.

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de pages et de listes de termes ainsi que les recettes prévues pour 2024, par rapport au budget rectificatif 2/2023. Le tableau présente les prévisions pour 2024 communiquées par les clients. La partie III («État des recettes et des dépenses – Détails») contient des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Comparaison
Nombre total de pages prévues relatives aux marques de l'UE	204 000	187 360	8,9 %
Nombre total de pages de documents prévues	375 173	397 181	-5,5 %
<i>Nombre total de pages</i>	<i>579 173</i>	<i>584 541</i>	<i>-0,9 %</i>
Nombre total de listes de termes prévues	49 819	56 013	-11,1 %
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes	44 142 500	45 538 200	-3,1 %

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022
	<b>RECETTES</b>			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	44 142 500	45 538 200	42 991 937
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	804 300	757 600	660 092
4	AUTRES RECETTES	708 300	845 100	310 484
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	3 725 700	1 430 787	0
	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m. 3 725 700	p.m. 1 430 787	0 0
	Réserve pour la stabilité des prix			
	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0
	<b>TOTAL</b>	<b>49 380 800</b>	<b>48 571 687</b>	<b>43 962 513</b>
	<b>DÉPENSES</b>			
1	PERSONNEL	32 363 500	29 803 400	27 616 617
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	8 196 400	8 015 200	7 002 178
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	8 820 900	9 509 400	9 779 343
10	RÉSERVES	p.m.	1 243 687	0
	Déficit reporté de l'exercice financier précédent	p.m.	1 243 687	0
	<b>TOTAL</b>	<b>49 380 800</b>	<b>48 571 687</b>	<b>44 398 138</b>

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2024 – DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
<b>RECETTES</b>					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	162 400	201 200	317 960	1 831 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	62 400	129 000	345 020	717 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	384 200	384 100	192 066	4 416 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	2 747 700	3 101 200	2 570 420	28 677 pages; listes de termes: 2 967 termes
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	680 400	682 700	916 745	7 640 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	4 957 400	4 731 300	4 036 091	52 523 pages; listes de termes: 36 560 termes; dessins ou modèles communautaires: 8 000 termes
1006	Marques de l'EUIPO	8 542 800	7 815 200	9 420 125	204 000 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	25 200	49 500	12 169	290 pages
1008	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	50 700	50 700	72 894	583 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	379 600	379 600	308 162	4 320 pages
<b>100</b>	<b>Article 100</b>	<b>17 992 800</b>	<b>17 524 500</b>	<b>18 191 650</b>	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	124 800	131 000	171 235	1 376 pages; listes de termes: 480 termes
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	671 900	947 500	1 397 067	7 420 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	34 400	22 410	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	225 700	225 700	312 087	2 595 pages
1016	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	1 274 400	1 961 800	842 892	14 250 pages
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	87 800	80 600	141 874	989 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	32 300	84 800	101 168	372 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	281 300	278 500	370 528	3 234 pages
<b>101</b>	Article 101	2 698 200	3 744 300	3 359 258	
1020	Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)	151 200	149 700	116 186	1 738 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	472 400	473 300	484 595	5 026 pages
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	1 111 600	2 948 500	2 956 975	12 650 pages
1023	Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA)	484 000	435 000	187 128	5 032 pages
1024	Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME (EISMEA)	69 600	59 000	63 779	792 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	72 900	56 400	25 836	905 pages
1027	Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA)	39 000	35 900	54 891	444 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	4 700	14 700	9 464	54 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 698 900	1 600 900	1 806 623	19 528 pages
<b>102</b>	Article 102	4 104 300	5 773 400	5 705 476	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECF)	212 400	150 200	218 621	2 398 pages; listes de termes: 144 termes
1031	Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	51 800	51 800	6 516	596 pages
1 032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.	0	
1033	Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA)	40 500	16 700	4 617	461 pages
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	33 500	6 900	3 869	351 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	30 300	33 800	1 743	243 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	377 900	523 000	246 028	4 344 pages
1037	Entreprise commune «Aviation propre» (EC Aviation propre)	3 500	3 900	3 002	30 pages
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	39 900	26 300	84 527	445 pages
1039	Entreprise commune «Recherche sur la gestion du trafic européen dans le ciel unique européen 3» (EC SESAR 3)	49 400	48 100	29 232	560 pages
<b>103</b>	Article 103	839 200	860 700	598 154	
1042	Entreprise commune «Initiative en matière de santé innovante»	5 000	5 000	1 765	48 pages; listes de termes: 192 termes
1043	Entreprise commune «Hydrogène propre» (EC Hydrogène propre)	2 000	1 900	2 001	23 pages
1045	Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA)	2 158 500	2 351 600	3 555 352	23 561 pages; listes de termes: 1 200 termes
1046	Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	135 300	217 100	366 245	1 444 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	253 100	490 900	317 258	2 880 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	854 100	854 100	1 480 903	9 772 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	295 200	98 900	326 575	3 360 pages
<b>104</b>	Article 104	3 703 200	4 019 500	6 050 100	
1050	Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE)	40 600	59 800	12 616	702 pages
1051	Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	1 076 900	585 700	957 363	12 529 pages; listes de termes: 276 termes
1052	Entreprise commune «Technologies numériques clés»	6 100	4 200	2 001	69 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	p.m.	0	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	2 359 100	2 016 200	1 625 163	19 600 pages
1055	Écoles européennes	64 200	64 200	1 599	738 pages
1056	Entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire»	23 600	10 600	4 617	264 pages
1057	Entreprise commune «Système ferroviaire européen» (EC Système ferroviaire européen)	p.m.	p.m.	4 667	
1058	Comité mixte des autorités européennes de surveillance (AES-CM)	p.m.	p.m.	0	
1059	Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (EC EuroHPC)	5 700	5 600	0	69 pages
<b>105</b>	Article 105	3 576 200	2 746 300	2 608 025	
1060	Autorité européenne du travail (AET)	2 178 200	1 895 000	1 757 299	24 668 pages
1061	Parquet européen	5 091 300	5 071 900	2 515 829	45 980 pages
1062	Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HaDEA)	6 500	6 300	0	74 pages
1063	Juridiction unifiée du brevet	172 300	147 000	0	1 800 pages
<b>106</b>	Article 106	7 448 300	7 120 200	4 273 128	
1099	Recettes provenant de nouveaux clients	p.m.	p.m.	84 318	
<b>109</b>	Article 109	p.m.	p.m.	84 318	
<b>10</b>	<b>VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES</b>	<b>40 362 200</b>	<b>41 788 900</b>	<b>40 870 110</b>	
1100	Commission européenne	1 170 600	1 160 500	316 203	13 455 pages
1101	Parlement européen	p.m.	4 100	17 025	



Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
1102	Conseil de l'Union européenne	323 200	323 200	21 236	3 715 pages
1103	Cour des comptes européenne	220 500	245 500	193 903	
1104	Comité européen des régions	p.m.	9 200	194	
1105	Comité économique et social européen	p.m.	1 300	13 426	
1106	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	4 100	65 651	
1107	Banque centrale européenne	63 500	37 300	44 177	608 pages
1108	Médiateur européen	253 100	232 000	333 392	2 880 pages
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	1 749 400	1 732 100	1 116 623	20 108 pages
<b>110</b>	<b>Article 110</b>	<b>3 780 300</b>	<b>3 749 300</b>	<b>2 121 827</b>	
<b>11</b>	<b>VERSEMENTS DES INSTITUTIONS</b>	<b>3 780 300</b>	<b>3 749 300</b>	<b>2 121 827</b>	
<b>1</b>	<b>VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES</b>	<b>44 142 500</b>	<b>45 538 200</b>	<b>42 991 937</b>	<b>Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.</b>
2000	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	
<b>200</b>	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
<b>20</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
<b>2</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	0	
3002	Gestion de projets interinstitutionnels	804 300	757 600	660 092	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
300	Coopération interinstitutionnelle	804 300	757 600	660 092	
30	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	804 300	757 600	660 092	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	804 300	757 600	660 092	
4000	Intérêts bancaires	375 000	500 000	37 164	
400	Intérêts bancaires	375 000	500 000	37 164	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	163 300	175 100	103 321	
401	Remboursements divers	163 300	175 100	103 321	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes tirées de la sous-location d'espaces de stationnement, l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer et l'entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	170 000	170 000	170 000	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
402	Autres contributions	170 000	170 000	170 000	
40	AUTRES RECETTES	708 300	845 100	310 484	
4	AUTRES RECETTES	708 300	845 100	310 484	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 17, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	
5010	Virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels»	p.m.	p.m.	0	Le virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdT».
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	3 725 700	1 430 787	0	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	3 725 700	1 430 787	0	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	3 725 700	1 430 787	0	
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	3 725 700	1 430 787	0	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
600	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	p.m.	0	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0	
<b>Total des recettes</b>		<b>49 380 800</b>	<b>48 571 687</b>	<b>43 962 513</b>	
<b>DÉPENSES</b>					
1100	Traitements de base	18 645 500	17 207 800	16 138 845	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 772 500	1 600 800	1 486 436	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 970 500	2 779 000	2 632 729	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69, ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	11 600	11 000	5 566	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1 <sup>er</sup> mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principale.
110	Personnel en activité	23 400 100	21 598 600	20 263 576	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
1113	Stagiaires	96 800	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Personnel contractuel	2 011 400	1 754 200	1 430 896	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
<b>111</b>	Agents contractuels et stagiaires	2 108 200	1 754 200	1 430 896	Cet article s'intitulait précédemment «Agents auxiliaires et agents locaux».
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	105 000	105 000	101 557	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
<b>112</b>	Perfectionnement professionnel du personnel	105 000	105 000	101 557	
1130	Couverture des risques maladie	634 000	611 400	571 238	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	94 000	84 000	67 846	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	161 700	159 200	148 632	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	4 177 200	3 798 400	3 572 329	Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale du Centre dans le régime communautaire de pensions
<b>113</b>	Cotisations patronales à la sécurité sociale	5 066 900	4 653 000	4 360 045	
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 600	1 600	198	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour enfants d'agents dont le pays d'origine ne prévoit aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	262 800	274 400	246 909	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage des fonctionnaires ou agents temporaires, de leur conjoint et des personnes à leur charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction des fonctionnaires et agents temporaires appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées.
<b>114</b>	<b>Allocations et indemnités diverses</b>	<b>264 400</b>	<b>276 000</b>	<b>247 108</b>	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires des heures supplémentaires effectuées par les fonctionnaires et les agents temporaires de la catégorie AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
<b>115</b>	<b>Heures supplémentaires</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	0	Rétribution des interprètes externes engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. Outre la rémunération, il s'agit notamment des cotisations à un régime d'assurance-vie et d'assurance contre les risques de maladie, d'accident et de décès, ainsi que du remboursement des frais de voyages et des indemnités forfaitaires de voyage pour les interprètes indépendants, dont l'adresse professionnelle n'est pas située au lieu d'affectation.
1175	Intérimaires	168 600	200 000	216 385	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
<b>117</b>	<b>Prestations d'appoint</b>	<b>168 600</b>	<b>200 000</b>	<b>216 385</b>	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	42 800	42 800	5 170	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	19 400	19 400	3 426	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	96 000	90 400	72 622	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonction ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	34 200	26 200	14 556	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonction ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	95 200	89 800	106 539	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonction (y compris en cas de mutation).
<b>118</b>	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	287 600	268 600	202 313	
1190	Coefficients correcteurs	1 200	200	58	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
<b>119</b>	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	1 200	200	58	
<b>11</b>	<b>PERSONNEL EN ACTIVITÉ</b>	<b>31 402 000</b>	<b>28 855 600</b>	<b>26 821 938</b>	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	46 600	46 600	36 900	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission, ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
<b>130</b>	Missions et déplacements professionnels	46 600	46 600	36 900	
1310	Frais de mission liés aux formations	16 200	16 200	1 551	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
131	Missions et déplacements liés aux formations	16 200	16 200	1 551	
13	<b>MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>62 800</b>	<b>62 800</b>	<b>38 451</b>	
1400	Restaurants et cantines	2 400	2 400	1 710	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement des restaurants, cafétérias et cantines, notamment les contrats relatifs à l'entretien des installations, à la fourniture de matériel, etc.
140	Infrastructure à caractère socio-médical	2 400	2 400	1 710	
1410	Service médical	77 000	76 600	65 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	77 000	76 600	65 000	
1420	Autres dépenses	741 800	728 400	614 918	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au comité des activités sociales, aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision de l'Office «Infrastructures et logistique» (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	18 000	12 000	Ce crédit est destiné à encourager et à financer toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres aides et subventions en faveur du personnel, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
142	Autres dépenses	755 800	746 400	626 918	
14	<b>INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL</b>	<b>835 200</b>	<b>825 400</b>	<b>693 628</b>	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	p.m.	0	
15	<b>MOBILITÉ</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
160	Service social	p.m.	p.m.	0	
1620	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
162	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
1630	Centre de la petite enfance	59 400	55 600	62 600	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision du Parlement européen.
163	Centre de la petite enfance	59 400	55 600	62 600	
1640	Aide complémentaire aux personnes handicapées	1 600	1 500	0	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents handicapés en activité, à leurs conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux personnes handicapées	1 600	1 500	0	
16	<b>SERVICES SOCIAUX</b>	<b>61 000</b>	<b>57 100</b>	<b>62 600</b>	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	2 500	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réceptions et représentation	2 500	2 500	0	
17	<b>RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	p.m.	0	
19	<b>PENSIONS</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
1	<b>PERSONNEL</b>	<b>32 363 500</b>	<b>29 803 400</b>	<b>27 616 617</b>	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 079 200	2 047 000	1 970 766	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.



Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
<b>200</b>	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 079 200	2 047 000	1 970 766	
2010	Assurance	13 200	13 200	11 999	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
<b>201</b>	Assurance	13 200	13 200	11 999	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	437 500	458 700	172 569	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
<b>202</b>	Eau, gaz, électricité et chauffage	437 500	458 700	172 569	
2030	Nettoyage et entretien	375 200	371 300	193 213	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et installations de climatisation, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
<b>203</b>	Nettoyage et entretien	375 200	371 300	193 213	
2040	Aménagement des locaux	5 000	5 000	10 425	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
<b>204</b>	Aménagement des locaux	5 000	5 000	10 425	
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	209 500	204 900	153 086	Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre les incendies, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
<b>205</b>	Sécurité et surveillance des immeubles	209 500	204 900	153 086	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
<b>206</b>	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertises dans le domaine des biens immobiliers.
<b>208</b>	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
2090	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les dépenses administratives autres que celles liées à la consommation (en eau, gaz et électricité), à l'entretien, aux taxes communales et aux frais accessoires.
<b>209</b>	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
<b>20</b>	<b>INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>3 119 600</b>	<b>3 100 100</b>	<b>2 512 059</b>	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	2 089 900	2 063 700	2 051 602	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les machines à photocopier et les imprimantes sont également inscrits à ce poste.
<b>210</b>	Informatique	2 089 900	2 063 700	2 051 602	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	2 377 200	2 267 500	2 073 874	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
<b>212</b>	Services informatiques	2 377 200	2 267 500	2 073 874	
<b>21</b>	<b>INFORMATIQUE</b>	<b>4 467 100</b>	<b>4 331 200</b>	<b>4 125 476</b>	
2204	Matériel bureautique	5 000	5 000	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion du matériel tel que les imprimantes et les photocopieuses.
<b>220</b>	Installations techniques et matériel bureautique	5 000	5 000	3 000	
2210	Premier équipement	10 000	10 000	3 991	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
<b>221</b>	Mobilier	10 000	10 000	3 991	
2230	Acquisition de nouveaux véhicules	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	8 900	6 000	5 821	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	2 000	2 000	1 250	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
223	Parc automobile	10 900	8 000	7 071	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	23 000	20 000	21 596	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, les abonnements à des journaux, à des périodiques, à d'autres services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	15 000	15 000	73	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	38 000	35 000	21 669	
22	<b>BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>63 900</b>	<b>58 000</b>	<b>35 732</b>	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	14 000	14 000	11 170	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	14 000	14 000	11 170	
2320	Frais bancaires	2 100	5 000	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, pour autant que celles-ci ne puissent être compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	2 100	5 000	2 000	
2330	Frais juridiques	20 000	20 000	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou d'autres experts.
233	Frais juridiques	20 000	20 000	10 000	
2340	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	0	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
2350	Assurances diverses	13 200	12 800	9 071	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	3 000	3 000	2 750	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	3 000	3 000	6 068	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers un nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	2 500	2 500	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
<b>235</b>	Autres dépenses de fonctionnement	21 700	21 300	17 889	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	10 200	22 000	15 373	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés aux services d'audit et d'évaluation externes, tels que l'audit des comptes annuels.
<b>236</b>	Services d'audit et d'évaluation externes	10 200	22 000	15 373	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	152 800	150 200	110 892	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre.
2393	Publications	6 000	6 000	1 874	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication du Centre.
2394	Diffusion	30 000	20 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par les institutions et agences de l'Union européenne	15 200	14 800	12 200	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par les institutions et agences de l'UE, tels que les services fournis dans le cadre de la coordination interagences.
<b>239</b>	Prestations entre institutions	204 000	191 000	124 966	
<b>23</b>	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>	<b>272 000</b>	<b>273 300</b>	<b>181 399</b>	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	21 300	23 000	20 263	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
240	Affranchissement de correspondance	21 300	23 000	20 263	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	123 000	110 100	99 675	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	123 000	110 100	99 675	
24	<b>AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>144 300</b>	<b>133 100</b>	<b>119 938</b>	
2500	Réunions et convocations en général	2 000	2 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
250	Frais de réunions et de convocations	2 000	2 000	0	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	20 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	20 000	0	
25	<b>FRAIS DE RÉUNIONS</b>	<b>22 000</b>	<b>22 000</b>	<b>0</b>	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	10 000	2 587	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
260	Frais de réunions	20 000	10 000	2 587	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	7 500	1 867	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	7 500	1 867	
2650	Interprétation	30 000	30 000	23 121	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Interprétation	30 000	30 000	23 121	
26	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>57 500</b>	<b>47 500</b>	<b>27 575</b>	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	50 000	50 000	0	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à confier à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	50 000	50 000	0	
27	CONSULTATION ET ÉTUDES	50 000	50 000	0	
2	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 196 400</b>	<b>8 015 200</b>	<b>7 002 178</b>	
3000	Prestations de traduction externe	7 900 000	8 610 000	9 008 012	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la fourniture de services linguistiques par des prestataires externes.
3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	75 000	80 000	51 503	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.
300	Prestations de traduction externe	7 975 000	8 690 000	9 059 515	
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE	7 975 000	8 690 000	9 059 515	
3100	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	845 900	819 400	719 828	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion de projets interinstitutionnels», exclusion faite de la part de ces dépenses incombant au Centre.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	845 900	819 400	719 828	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	845 900	819 400	719 828	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses liées au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2024	Budget rectificatif 2/2023	Résultat 2022	Remarques
3203	Conseils informatiques liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdT.
320	Dépenses liées au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	
32	DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce chapitre comprend les crédits destinés à couvrir les dépenses liées au programme eCdT, virés de la «Réserve pour investissements exceptionnels» vers le poste de recettes 5010.
<b>3</b>	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>8 820 900</b>	<b>9 509 400</b>	<b>9 779 343</b>	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	p.m.	0	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Fin 2024, le montant total de cette réserve s'élèvera à 5 161 964 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	0	Le fonds permanent de préfinancement est institué par l'article 71 bis du règlement financier du Centre de traduction. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	Aucun crédit n'a été affecté en 2024 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 90 489 EUR. Ce montant tient compte de la consommation au poste de recettes 5010.
10008	Déficit reporté de l'exercice précédent	p.m.	1 243 687	0	Déficit reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
1000	Crédits provisionnels	p.m.	1 243 687	0	
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	p.m.	1 243 687	0	
10	RÉSERVES	p.m.	1 243 687	0	
	<b>Total des dépenses</b>	<b>49 380 800</b>	<b>48 571 687</b>	<b>44 398 138</b>	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2022		2023		2024	
	Pourvus au 31.12.2022		Autorisés dans le budget 2023		Demande du Centre dans le cadre du projet de budget pour 2024	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	0	1	1	1	1	1
AD 13	1	0	3	0	3	0
AD 12	9	3	13	7	13	8
AD 11	2	5	7	6	7	6
AD 10	3	7	8	7	10	8
AD 9	7	12	7	21	9	22
AD 8	10	15	6	24	2	24
AD 7	5	19	1	18	1	17
AD 6	4	10	0	8	0	6
AD 5	0	18	1	0	1	0
<b>TOTAL AD</b>	<b>41</b>	<b>90</b>	<b>47</b>	<b>92</b>	<b>47</b>	<b>92</b>
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	1	0	1	0	1	0
AST 9	2	1	2	2	2	2
AST 8	1	1	0	1	0	1
AST 7	1	4	1	7	1	9
AST 6	0	11	0	10	0	11
AST 5	0	12	0	17	0	17
AST 4	0	8	0	10	0	8
AST 3	0	5	0	1	0	0
AST 2	0	1	0	0	0	0
AST 1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST</b>	<b>5</b>	<b>43</b>	<b>4</b>	<b>48</b>	<b>4</b>	<b>48</b>
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	1	0	2	0	2
AST/SC 2	0	1	0	0	0	0
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST/SC</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>135</b>	<b>51</b>	<b>142</b>	<b>51</b>	<b>142</b>
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>181</b>		<b>193</b>		<b>193</b>	

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2022 (effectivement pourvus)	2023	2024
GF IV	9,5	20,0	20,0
GF III	12,0	15,0	15,0
GF II	0,0	0,0	0,0
GF I	0,0	0,0	0,0
<b>Total AC</b>	<b>21,5</b>	<b>35</b>	<b>35</b>